

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 SEPTEMBRE 2024 DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Le « jeudi 5 septembre 2024 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présentes :** Christian ANSELME, Valentin FILLON, Michel BASTARD, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Pascal MATHIEU, Simon GLESSER, Régina BIBOLLET, Serge FARINELLI, Richard CLAVEL, Jean-Pierre BETEND, Jean-Marc NICOLLIN, Jean Yves ABBE DECAROUX

Ulysse ANTHOINE-MILHOMME a donné procuration à Régina BIBOLLET

**Quorum atteint.**

## **Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière

Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy

Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Marion BIOSSET, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les personnes qui ont pu se déplacer.

## **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE**

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le procès-verbal de la séance du 02 avril 2024 est ainsi approuvé à l'unanimité.

## **POINT SUR INCIDENT POMPE DE RELEVAGE FORAGE DE LA MANDROLIERE**

Monsieur le Président ainsi que Monsieur Golliet, technicien du Grand Annecy, informe à l'assemblée qu'un incident a eu lieu sur la pompe de relevage de la Mandrolière.

À la suite d'un défaut d'automatisme (orage) la pompe ne s'est pas arrêtée, entraînant un débordement dans le puisard de vidange qui est vidé par une pompe de relevage. La pompe n'a pas assuré la vidange correctement, provoquant un remplissage de la chambre à vannes. Un technicien du Grand Annecy est intervenu sur place et a pu constater que deux débitmètres sont HS et la pompe de relevage hors d'usage. Le coût de remplacement est estimé à 4016€ HT + ½ journée de temps technicien du Grand Annecy

## **MISE EN PLACE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES AVEC LA PREFECTURE**

Monsieur le Président présente le projet de mise en place de la télétransmission des actes avec la Préfecture.

La télétransmission consiste à transmettre ces actes par voie dématérialisée plutôt que par voie postale, avec plusieurs avantages :

- Délais raccourcis (l'accusé de réception rendant l'acte exécutoire vous est retourné dans les minutes qui suivent l'envoi)
- Economies de papier et d'affranchissement
- Moins de risques de voir des actes égarés

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire décide :***

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,

- d'autoriser Monsieur ANSELME, Président de l'AFP, à signer un contrat ou une convention de souscription entre l'AFP des Glières et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »,
- d'autoriser Monsieur ANSELME, Président de l'AFP, à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Haute-Savoie,

### **CONTRAT ASSURANCE AFP DES GLIERES**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Générale que l'Union des Associations Foncières Autorisées de Haute-Savoie (UAFA) a souscrit une assurance-groupe proposée par GROUPAMA depuis le 1er juillet 2017.

Cette assurance groupe a été renégociée avec l'assureur en 2020 permettant :

- **une cotisation de base de 250,00 € couvrant jusqu'à 62 500,00 € de travaux**, le taux de 0.40% sur le montant de travaux s'appliquant au-delà.
- **un plafond maximum de cotisation fixé à 1 750,00 €**

Pour rappel, la cotisation est calculée sur le montant de travaux de l'exercice précédent et cette assurance groupe assure :

- La responsabilité civile de l'AFP,
- La responsabilité personnelle des dirigeants,
- Les accidents corporels, décès, incapacité, indemnités journalières pour les membres, l'exécutif et les bénévoles participants aux actions organisées (chantiers volontaires, visites alpages)
- La responsabilité maître d'ouvrage – maître d'ouvrage délégué pour couvrir les risques pendant la durée des travaux,
- La défense juridique

Le contrat en cours au nom de l'UAFA et qui couvre chaque AFP adhérentes, dont l'AFP des Glières, n'est plus en conformité avec la législation du fait du rôle d'intermédiaire d'assurance qu'endosse l'UAFA, rôle pour lequel un statut est exigé. **A ce titre, le contrat groupe sera résilié au 31/12/2024.**

La possibilité de contractualiser de nouveau via l'union des AFP reste encore à confirmer, les services de la SEA 74 se sont rapprochés de plusieurs assureurs pour approfondir la question. Quoiqu'il en soit, il convient que l'AFP des Glières souscrive un contrat auprès d'un assureur effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :***

- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour souscrire une assurance individuelle pour l'AFP des Glières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et signer tous les documents y afférent.

### **PROJET DE TRAVAUX UNITE PASTORALE DES FRECHETS**

Monsieur le Président présente le projet de travaux relatif à l'unité pastorale des Fréchets. Le projet consistera à redéfinir les lisières de l'alpage via des travaux d'abattage, débardage et broyage des bois secs.

Le coût de l'opération s'élève à 21 225,00 € TTC, assistance SEA 74 comprise pour lesquels l'AFP des Glières souhaite solliciter l'aide financière du Département au titre du Contrat de Territoire Espaces Naturel Sensible Grand Annecy.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :***

- Approuve le programme de travaux pour un montant de **21 225,00 € TTC** et l'inscrit au budget 2024,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie la possibilité de démarrer les travaux de manière anticipée,
- S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
- S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage,
- S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans,

#### PROJET DE TRAVAUX UNITE PASTORALE DE LA MANDROLIERE

Monsieur le Président présente le projet de travaux relatifs à l'unité pastorale de la Mandrolière. Le projet consistera à rénover la toiture du bâtiment pastoral.

Le coût de l'opération s'élève à **37 082,18 € TTC**, assistance SEA 74 comprise pour lesquels l'AFP souhaite solliciter l'aide financière du Département au titre du Contrat de Territoire Espaces Naturel Sensible Grand Annecy.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :*

- Approuve le programme de travaux pour un montant de **37 082,18 € TTC**,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
- S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage,
- S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans,

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 :

Monsieur Christian ANSELME, Président, résume les décisions qui viennent d'être prises par l'assemblée et présente le Budget Supplémentaire qui en découle.

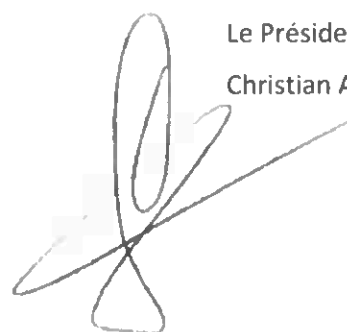
Ce dernier s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- Dépenses
  - Section d'investissement :  
Compte 45811048 + 21 225€

○ Recettes		
▪ Section d'Investissement		
Compte 45821048		+ 21 225€
	➤ <b>Total des Dépenses</b>	<b>21 225€</b>
	➤ <b>Total des Recettes</b>	<b>21 225€</b>

**L'Assemblée Générale**

- **Adopte** le budget supplémentaire 2024



Le Président,  
Christian ANSELME